

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 Septembre 2024. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, **Excusés :** BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, MOREAU Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** THEVENET Pascal **En exercice : 44. Présents : 27. Votants : 31**

14. Développement économique : Aide à l'immobilier d'entreprise : SCI BNJS – Rapporteur R. ROY

Mme Joanna SPAGNOLI a acquis le fonds de commerce de Monsieur Motmaenfar, gérant de la librairie à Decize ainsi que les murs.

Les murs sont rachetés par la SCI BNJS dont Mme Spagnoli est l'actionnaire majoritaire.

Le rachat comprend deux parties : la partie commerciale (local de la librairie) et un appartement de fonction situé au-dessus. La demande d'aide ne s'applique qu'au local commercial qui est racheté au prix de 100 000 €.

Elle souhaite maintenir en poste la salariée qui exerce son activité de libraire depuis plus de vingt ans. En fonction du développement de l'activité, il pourra être envisagé d'engager une autre personne à temps partiel, notamment pour les périodes de forte demande comme les fêtes de fin d'année ou la rentrée scolaire.

Elle souhaite également mettre à profit son parcours et son expérience dans l'édition et la librairie (organisation de salons littéraires, démarchage commercial, travail avec les auteurs, services de diffusion et distribution du livre) dans le but de dynamiser un commerce indispensable et de se rendre utile pour une clientèle en demande.

Suite à la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, la SCI BNJS peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 19 juillet 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 10 septembre 2024.

Le montant des dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier (acquisition) s'élève à 100 000 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par la SCI BNJS le 17 mai 2024 demandant une subvention de 10 000 € et du montant global de l'investissement, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 19 juillet 2024, **Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :**

- **D'allouer une aide** à l'immobilier d'entreprise à la société la SCI BNJS à hauteur de 10 000 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la CCSN ;
- **De l'autoriser à signer** l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

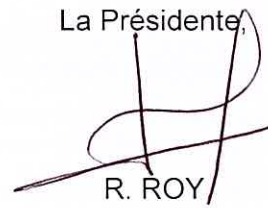
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 24 Septembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/09/2024
Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY